

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**DÉNOMINATION **LLAMA GROUP**Forme juridique<sup>1</sup> : **Société anonyme**Adresse: **Route de Lennik**N°: **451**Code postal: **1070**Commune: **Anderlecht**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**Adresse Internet<sup>2</sup> :Adresse e-mail<sup>2</sup> :

Numéro d'entreprise

**0473.699.203**DATE **10-07-23** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne<sup>3</sup> : les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**<sup>4</sup>approuvés par l'assemblée générale du **12-03-25** les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

**01-01-23**

au

**31-12-23**

l'exercice précédent des comptes annuels du

**01-01-22**

au

**31-12-22**Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~<sup>5</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **58**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.6, 6.4.2, 6.5.2, 6.8, 6.17, 6.18.2, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature  
(nom et qualité)**Saboundjian Alexandre**  
**Administrateur délégué**Signature  
(nom et qualité)

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**SABOUNDJIAN Alexandre**

Avenue des Chasseurs 61, 1410 Waterloo, Belgique

Mandat: Administrateur délégué, début: 30/06/2023, fin: 30/06/2029

**PIOCH Camille**

Avenue des Chasseurs 61, 1410 Waterloo, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 30/06/2023, fin: 30/06/2029

**FAURE Xavier**

Rue du Faubourg Saint-Honoré 254, 75008 Paris, France

Mandat: Administrateur, début: 30/06/2023, fin: 30/06/2029

**EY REVISEURS D'ENTREPRISES SRL 0446.334.711**

De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgique

Numéro de membre: xx

Mandat: Commissaire, début: 29/05/2021, fin: 29/05/2024

Représenté par:

1. VAN HOOFF Eric

De Kleetlaan 2 1831 Diegem Belgique

**Michel Weber, Réviseur d'Entreprise SRL 0465.812.410**

Rue aux Laines 38, 1000 Bruxelles 1, Belgique

Numéro de membre: xx

Mandat: Commissaire, début: 29/05/2024, fin: 29/05/2027

Représenté par:

1. Weber Michel

Rue aux Laines 38 1000 Bruxelles 1 Belgique

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*\*;
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<b>Compta Plan Jodoigne SRL 0426.811.678</b> Rue des Trois Fontaines 28A , 1370 Jodoigne, Belgique Représenté par:	50.119.795	B
1. Degueldre Bruno Avenue de la Fontaine 4 , 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique Expert-comptable	10.374.754	

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20	377.732,09	847.393,88
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	29.797.399,61	39.705.765,41
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	2.522,91	6.587,10
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	146.898,85	192.840,39
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	46.796,31	59.344,21
Location-financement et droits similaires		25		11.421,40
Autres immobilisations corporelles		26	100.102,54	122.074,78
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.4 / 6.5.1	28	29.647.977,85	39.506.337,92
Entreprises liées	6.15	280/1	21.798.248,69	17.777.915,59
Participations		280	4.527.483,28	4.527.483,28
Créances		281	17.270.765,41	13.250.432,31
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	7.849.729,16	21.728.422,33
Actions et parts		284	7.847.938,24	21.728.262,33
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.790,92	160,00

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<u>5.814.513,20</u>	<u>4.178.123,29</u>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	5.778.153,37	3.037.809,48
Créances commerciales		40	3.269.680,19	2.023.199,48
Autres créances		41	2.508.473,18	1.014.610,00
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1 / 6.6	50/53		64.277,53
Actions propres		50		64.277,53
Autres placements		51/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	32.183,84	1.070.545,38
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	4.175,99	5.490,90
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	35.989.644,90	44.731.282,58

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
		10/15	22.328.576,28	25.064.961,93
<b>Apport</b>	6.7.1	10/11	42.608.814,77	40.108.814,77
Capital		10	29.859.118,30	28.808.742,87
Capital souscrit		100	29.859.118,30	28.808.742,87
Capital non appelé <sup>6</sup>		101		
En dehors du capital		11	12.749.696,47	11.300.071,90
Primes d'émission		1100/10	12.749.696,47	11.300.071,90
Autres		1109/19		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Réserves</b>		13	6.382.087,97	692.251,64
Réserves indisponibles		130/1	692.251,64	692.251,64
Réserve légale		130	616.609,49	616.609,49
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312	75.642,15	75.642,15
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132	5.689.836,33	
Réserves disponibles		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	-26.662.326,46	-15.736.104,48
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b> <sup>7</sup>		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
<b>Impôts différés</b>		168		

<sup>6</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>7</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<u>13.661.068,62</u>	<u>19.666.320,65</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	10.996.394,12	5.013.150,68
Dettes financières		170/4	10.626.471,16	5.013.150,68
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174	10.626.471,16	5.013.150,68
Dettes commerciales		175	369.922,96	
Fournisseurs		1750	369.922,96	
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	2.659.254,80	14.528.859,55
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	68.278,07	9.613.087,69
Dettes financières		43		3.194.597,48
Etablissements de crédit		430/8		3.194.597,48
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.253.790,54	1.147.757,66
Fournisseurs		440/4	2.006.138,04	1.147.757,66
Effets à payer		441	247.652,50	
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	320.240,66	539.037,28
Impôts		450/3	307.490,50	430.555,19
Rémunérations et charges sociales		454/9	12.750,16	108.482,09
Autres dettes		47/48	16.945,53	34.379,44
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	5.419,70	124.310,42
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	35.989.644,90	44.731.282,58

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	6.790.997,89	2.178.720,33
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	976.057,24	2.178.720,33
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	5.814.940,65	
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	3.338.436,68	4.444.131,96
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	2.791.500,48	1.664.559,27
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62		656.005,65
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	514.941,31	662.915,80
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	22.148,85	1.460.651,24
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	9.846,04	
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> (+)/(-)		9901	3.452.561,21	-2.265.411,63

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	654.693,30	258.852,54
Produits financiers récurrents		75	654.693,30	258.852,54
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	648.430,86	252.953,91
Autres produits financiers	6.11	752/9	6.262,44	5.898,63
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	9.342.128,22	7.933.508,38
Charges financières récurrentes	6.11	65	198.231,73	1.023.266,80
Charges des dettes		650	173.320,33	957.912,60
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651	7.120,64	
Autres charges financières		652/9	17.790,76	65.354,20
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	9.143.896,49	6.910.241,58
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	-5.234.873,71	-9.940.067,47
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13	67/77	1.511,94
Impôts		670/3	1.596,36	
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	84,42	
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	-5.236.385,65	-9.940.067,47
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689	5.689.836,33	
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	-10.926.221,98	-9.940.067,47

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-)	9906	-26.662.326,46	-15.736.104,48
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-10.926.221,98	-9.940.067,47
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-15.736.104,48	-5.796.037,01
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-)	(14)	-26.662.326,46	-15.736.104,48
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

**ANNEXE**

**ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	20P	xxxxxxxxxxxxxxxx	847.393,88
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003	469.661,79	
Autres (+)/(-)	8004		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	(20)	377.732,09	
<b>Dont</b>			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

**ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

**FRAIS DE DÉVELOPPEMENT**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	xxxxxxxxxxxxxxxx	48.525,62
8021		
8031		
8041		
8051	48.525,62	
8121P	xxxxxxxxxxxxxxxx	41.938,52
8071	4.064,19	
8081		
8091		
8101		
8111		
8121	46.002,71	
81311	<u>2.522,91</u>	

**MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	89.312,67

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8163 5.119,83

Cessions et désaffectations

8173

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8183

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8193 94.432,50

**Plus-values au terme de l'exercice**

8253P xxxxxxxxxxxxxxxx

**Mutations de l'exercice**

Actées

8213

Acquises de tiers

8223

Annulées

8233

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8243

**Plus-values au terme de l'exercice**

8253

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8323P xxxxxxxxxxxxxxxx

29.968,46

**Mutations de l'exercice**

Actés

8273 17.667,73

Repris

8283

Acquis de tiers

8293

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8303

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8313

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8323 47.636,19

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(24) 46.796,31

**LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	18.785,12

**Mutations de l'exercice**

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

8164		
8174	18.785,12	
8184		

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8194		
8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx	

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

8214		
8224		
8234		
8244		

**Plus-values au terme de l'exercice**

8254		
8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx	7.363,72

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

8274		
8284		
8294		
8304	7.363,72	
8314		

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(25)	_____	
------	-------	--

**Dont**

**Terrains et constructions**

250		
-----	--	--

**Installations, machines et outillage**

251		
-----	--	--

**Mobilier et matériel roulant**

252		
-----	--	--

**AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	137.040,30

**Mutations de l'exercice**

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

8165		
8175		
8185		

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8195	137.040,30	
------	------------	--

**Plus-values au terme de l'exercice**

8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
-------	------------------	--

**Mutations de l'exercice**

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

8215		
8225		
8235		
8245		

**Plus-values au terme de l'exercice**

8255		
------	--	--

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	14.965,52
-------	------------------	-----------

**Mutations de l'exercice**

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

8275	21.972,24	
8285		
8295		
8305		
8315		

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8325	36.937,76	
------	-----------	--

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(26)	<u>100.102,54</u>	
------	-------------------	--

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	4.527.483,28
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8391	4.527.483,28	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8521		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice (+)/(-)</b>	8541		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8551		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(280)	<u>4.527.483,28</u>	
<b>ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	281P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>13.250.432,31</u>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8581	4.020.333,10	
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(281)	<u>17.270.765,41</u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	21.728.262,33
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373	2.758.227,74	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383	-1.978.199,86	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393	16.991.834,73	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473	9.143.896,49	
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523	9.143.896,49	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice (+)/(-)</b>			
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(284)	<u>7.847.938,24</u>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	<u>xxxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>160,00</u>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583	1.630,92	
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(285/8)	<u>1.790,92</u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653		

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>Bridger</b> Société étrangère Avenue de la Liberté 1930 Luxembourg Luxembourg LU32714368	Actions nominatives sans valeur nominale	30.000	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	-2.171.309	-1.195.741
<b>Jamendo</b> Société étrangère Avenue de la Liberté 1930 Luxembourg Luxembourg LU22234927	Actions nominatives sans valeur nominale	6.898.795	100,00	0,00	31/12/2023	EUR	-3.825.802	-179.692
<b>Winamp</b> Société anonyme Route de Lennik 451 1070 Bruxelles 7 Belgique 0547.610.431	Actions nominatives sans valeur nominale	6.149.999	99,99	0,00	31/12/2023	EUR	-8.566.423	-4.135.030
<b>Hotmixmedias</b> Société étrangère Rue de Paradis 50 75010 Paris France FR1149117679	Actions nominatives sans valeur nominale	26.500	96,95	0,00	31/12/2023	EUR	-4.924.488	-683.952

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE**

**Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**  
 Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé  
 Actions et parts – Montant non appelé  
 Métaux précieux et œuvres d'art

**Titres à revenu fixe**  
 Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

**Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit**  
 Avec une durée résiduelle ou de préavis  
     d'un mois au plus  
     de plus d'un mois à un an au plus  
     de plus d'un an

**Autres placements de trésorerie non repris ci-avant**

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter

Exercice
4.175,99

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DU CAPITAL**

**Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice  
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	28.808.742,87
(100)	29.859.118,30	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
 Catégories d'actions

Actions SDVN  
 Actions nominatives  
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	1.050.375,43	475.283
	29.859.118,30	13.516.766
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	

**Capital non libéré**

Capital non appelé  
 Capital appelé, non versé  
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
 Montant du capital détenu  
 Nombre d'actions correspondantes  
 Détenues par ses filiales  
 Montant du capital détenu  
 Nombre d'actions correspondantes

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours  
 Montant du capital à souscrire  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation  
 Montant du capital à souscrire  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

**Capital autorisé non souscrit**

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES**

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
<b>Llama Group SA</b> Route de Lennik 451 1070 Bruxelles 7 Belgique 0473.699.203	Actions SDVN	54.856	0	0,41
<b>Maximum SA</b> Avenue des Chasseurs 61 1410 Waterloo Belgique 0477.832.193	Actions SDVN	5.377.818	0	39,79
<b>Saboundjian Alexandre</b> Avenue des Chasseurs 61 1410 Waterloo Belgique	Action SDVN	12.465	0	0,91
<b>Public XX</b> Investisseurs privés en bourse / // France	Actions SDVN	7.960.627	0	58,89

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF****VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	68.278,07
Emprunts subordonnés	8811	68.278,07
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

(42) 68.278,07

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	10.626.471,16
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	10.626.471,16
Dettes commerciales	8862	369.922,96
Fournisseurs	8872	369.922,96
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

8912 10.996.394,12

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

8913

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges****Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	9.739.057,19
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	9.739.057,19
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	9.739.057,19

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales** (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	9.447,52
450	
9076	12.750,16
9077	

N°	0473.699.203
----	--------------

C-cap 6.9
-----------

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Charges à imputer

Exercice
5.419,70

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

**CHARGES D'EXPLOITATION****Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086		1
9087		6,6
9088		11.734
620		477.969,31
621		115.160,65
622		17.660,67
623		45.215,02
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	11.367,62	11.464,29
Autres	641/8	10.781,23	1.449.186,95
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour la société	617		

**RÉSULTATS FINANCIERS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754	7,72	1.429,58
Autres			
Plus-vaue sur réalisation actifs circulants		6.254,72	4.394,73
<b>CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES</b>			
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts</b>			
	6501		
<b>Intérêts portés à l'actif</b>			
	6502		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées	6510	7.120,64	
Reprises	6511		
<b>Autres charges financières</b>			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
<b>Provisions à caractère financier</b>			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			
Différences de change réalisées	654		
Ecart de conversion de devises	655		
Autres			
Intérêts		976,32	4.167,32
Différence de change		53,43	313,97
Frais bancaires		2.312,12	250,00
Moins-value sur actions		15.425,21	62.412,54

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	5.814.940,65	
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)	5.814.940,65	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	5.814.940,65	
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	9.153.742,53	6.910.241,58
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)	9.846,04	
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	9.846,04	
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)	9.143.896,49	6.910.241,58
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	9.143.896,49	6.910.241,58
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Dépenses non admises

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	1.596,36
9139	1.596,36
9140	
	9.209.647,52

Exercice

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

**Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	5.848.672,00
9142	5.848.672,00
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	282.917,42	463.410,43
9146	73.610,85	354.498,75
9147	9.477,52	164.547,38
9148		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b>	9149	
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	7.743.840,00
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	7.743.840,00
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	13.000.000,00
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Codes	Exercice
<b>BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS</b>		
<b>MARCHÉ À TERME</b>		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

	Exercice
<b>ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES</b>	

	Exercice
<b>MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS</b>	

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

- Contrat leasinf
- Contrat loyer
- Gage sur actions nominatives émises par Winamp SA

Exercice
1.191.626,25
134.130,64
6.149.999,00

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES  
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	(280/1)	21.798.248,69	17.777.915,59
Participations	(280)	4.527.483,28	4.527.483,28
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	17.270.765,41	13.250.432,31
<b>Créances</b>	9291	2.809.398,98	217.069,69
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	2.809.398,98	217.069,69
<b>Placements de trésorerie</b>	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>	9351	321.436,56	27.021,00
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	321.436,56	27.021,00
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431	648.430,86	252.953,91
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**ENTREPRISES ASSOCIÉES**

**Immobilisations financières**

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

**Créances**

- A plus d'un an
- A un an au plus

**Dettes**

- A plus d'un an
- A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

- Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**

**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION**

**Immobilisations financières**

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

**Créances**

- A plus d'un an
- A un an au plus

**Dettes**

- A plus d'un an
- A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	48.418,00
9501	
9502	
9503	
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	50.000,00
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

~~La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion\*~~

**La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)\***

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations\*

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable\* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations:

La société mère établit et publie des comptes consolidés

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

**Llama Group**  
**Route de Lennik 451**  
**1070 Bruxelles 7, Belgique**  
**0473.699.203**

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*\*:

**Llama Group**  
**Route de Lennik 451**  
**1070 Bruxelles 7, Belgique**  
**0473.699.203**

**La société mère établit et publie des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand**

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus\*\*:

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation:

Le conseil d'administration décide de fixer les règles d'évaluations suivantes pour les années 2015 et à venir.

### 1.Frais d'établissement

Les frais de constitution et d'augmentation de capital sont portés à l'actif et amortis en cinq ans.

### 2.Immobilisations incorporelles

Les acquisitions et les apports d'immobilisations incorporelles sont portés à l'actif du font l'objet d'amortissements appropriés au cas où leur durée d'utilisation est limitée.

### 3.Immobilisations corporelles

Elles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, de revient ou d'apport, Les amortissements sont pratiqués :

- selon la méthode linéaire,
- aux taux fiscalement admis, sous réserve d'application éventuelle de dispositions légales plus favorables; Les acquisitions d'immobilisations sont amorties à partir de la date de facturation.

Comptabilisation des leasings : Les leasings sont immobilisés avec leurs options d'achats car ces options sont systématiquement levées par la société in fine. En moyenne, ces options représentent 1% de la valeur d'achat.

REGLES D'AMORTISSEMENTS Frais d'établissements 20,00 % Frais R&D 20,00-33,33 % Concessions, brevets, licences 20,00-33,33 % Site 33,33 € Installations 10,00% Mobilier et matériel 11,11-33,33% Hardware 33,33 % Matériel informatique 33,33 % Matériel roulant 20,00-25,00 % Leasing Materiel IT 20,00-33,33 % Aménagement Locaux 10,00-20,00 %

### 4.Immobilisations financières

#### A.Entreprises liées

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

B.Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciations durables. En cas de financement sans intérêts, la valeur des immobilisations est actualisée au taux de 8%.

#### C.Autres immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

### 4.Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode d'individualisation du prix de chaque élément ou à la valeur de marché si elle est inférieure.

### 5.Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet de réductions de valeur, si la valeur estimée est inférieure à la valeur comptable. Les autres placements de trésorerie et leurs valeurs disponibles sont estimés comme les créances à un an au plus.

### 7.Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir les risques, charges et pertes prévisibles, nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions constituées lors des exercices antérieurs sont régulièrement revues. Les excédents éventuels, devenus sans objet, sont transférés au résultat.

### 8.Dettes à plus d'un an et dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il existe des dettes long-terme non productives d'intérêts. Conformément à l'avi CNC 134-4, les valeurs d'acquisition ont été actualisées au taux de 8%.

### 9.Justification du principe de continuité

Llama Group SA fait actuellement face à des problèmes qui sont liés à différents événements survenus durant ce premier trimestre 2023.

Au niveau des actifs financiers et comme indiqué plus haut dans ce rapport, Llama Group a pris la décision de céder l'activité Targetspot suite à une proposition reçue directement de la part d'Azerion mais également par la nécessité pour le pôle d'activité Targetspot de rejoindre un acteur d'une taille plus significative. L'année 2022, et particulièrement le 1er semestre, nous a démontré qu'être un acteur de taille moyenne représentait un danger dans un marché publicitaire incertain. La crise et le taux d'inflation agissent directement sur les investissements publicitaires et les annonceurs privilégient dans cette situation les grands acteurs.

La cession de l'activité Targetspot à Azerion, société cotée sur Euronext Amsterdam, avait également pour objectif de pouvoir faire face aux différentes échéances de dettes, principalement les obligations convertibles et non-convertibles, qui pouvaient se présenter durant les prochains exercices, financer nos activités de développement pour le pôle Winamp et laisser un solde positif qui aurait pu être redistribué aux actionnaires.

Pour rappel, l'acquisition par Azerion du pôle Targetspot auprès de Llama Group SA et des 2 autres vendeurs minoritaires, finalisée le 23 décembre 2022, a été réalisée sur la base d'un prix comprenant, après ajustements usuels relatifs aux opérations intervenues entre le 30

## RÈGLES D'ÉVALUATION

septembre 2022 (date de référence retenue pour la valorisation des sociétés et la détermination du prix) et le 23 décembre 2022 (date effective du closing de l'opération),

(i) un paiement en numéraire global de 6.278.427 euros en trois tranches (2.250.000 euros au closing, 2.014.213,61 euros pour le 30 avril 2023 et 2.014.213,61 euros pour le 31 janvier 2024) et (ii) un paiement en actions Azerion de 19,1 M€ (soit 2.782.644 actions Azerion sur la base d'une valorisation contractuelle de l'action d'environ 6,86 € à l'époque de la signature), hors potentiel earn-out d'un montant maximum de 3 M€, payable en actions Azerion.

Le 23 décembre 2022, journée de closing avec Azerion était une étape importante pour notre société. Comme détaillé et expliqué lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Llama Group SA tenue le 9 décembre 2022 et ayant approuvé l'opération de cession du pôle Targetspot à Azerion, nous avons fait travailler plusieurs experts et notamment la banque d'affaires Alantra afin d'évaluer la valeur réelle des actions Azerion qui représentaient une large partie du prix payé. La conclusion était que les actions qui nous ont été remis représentaient une réelle valeur avec une possible plus-value dans les prochains mois ou années. Et cela d'autant plus que le contrat prévoit un mécanisme de garantie de cours. Malheureusement, dès le début de l'année 2023, le cours de l'action Azerion a commencé à descendre fortement pour atteindre 1,3 EUR en mai 2023 soit une perte de valeur de plus de 80 %. Les causes supposées de cette chute sont liées probablement à deux éléments spécifiques. Le premier élément supposé est l'annonce le 30 décembre 2022, soit une semaine après la réalisation de l'opération de cession, d'un accord conclu par Principion Holding B.V., actionnaire principal d'Azerion Group N.V., d'un accord d'option de vente avec LDA Capital Limited, conférant à Principion Holding B.V. une option de vendre des actions ordinaires d'Azerion Group N.V. à LDA Capital Limited en tranches qui peuvent, au total, atteindre 10 millions d'actions ou 50 millions d'euros sur 3 ans.

Cette information ne nous a jamais été transmise lors des négociations, pas plus que lors de la signature ou lors de la période entre la signature et la réalisation de l'opération de cession. Nous considérons qu'Azerion et Principion Holding B.V. auraient dû partager cette information avec nous afin de pouvoir évaluer le prix futur de l'action en connaissance de cause. Llama Group se réserve la possibilité de poursuivre la société Azerion et Principion Holding B.V pour dol et/ou toute autre qualification juridiquement appropriée à cette situation. Le deuxième élément supposé concerne l'ouverture d'une enquête de l'autorité de marché néerlandaise (Autoriteit Financiële Markten) sur des irrégularités dans la négociation des actions d'Azerion liée au respect de l'article 15 du règlement sur les abus de marché et concernant les actionnaires de Principion Holding B.V., y compris Atilla Aytekin et Umut Akpinar, co-directeurs généraux d'Azerion. Cette enquête, dont les résultats ne sont pas encore connus à ce jour, a mené au retrait temporaire d'Atilla Aytekin en tant que co-directeur d'Azerion

Au niveau des dettes financières, les conditions de remboursement de l'emprunt obligataire convertible de 8 M EUR émis le 18 juillet 2019 prévoyait une possibilité de remboursement anticipé 1 an avant l'échéance initiale prévue le 18 juillet 2024. Sur les 4 fonds qui possèdent ces obligations, 3

nous ont signifié leur souhait de remboursement anticipé pour une valeur de 7 M EUR en principal augmenté des intérêts et de la prime de non- conversion. Ce remboursement anticipé ne devait poser aucun problème puisque 50 % des titres Azerion reçus dans la transaction était libre d'être vendus afin de faire face à une éventuelle demande de remboursement anticipé. Nous avons fait part aux obligataires qu'au vu de la chute brutale du cours des actions Azerion, un remboursement à l'échéance était impossible. Cet événement qui n'est pas du fait de l'entreprise devait normalement être compris par les obligataires. Ce ne fût malheureusement pas le cas.

Face à cette situation et afin de préserver l'intérêt social de la Société, Llama Group a demandé, à la fin du premier trimestre 2023, au Président du Tribunal francophone de l'entreprise de Bruxelles de nommer un médiateur afin de trouver une solution amiable avec ses créanciers obligataires. Suite à cette nomination, des pourparlers ont été initiés. Malheureusement, cette première phase de discussion n'a pu aboutir à un accord équilibré pour toutes les parties.

Dans un second temps et toujours avec l'objectif de trouver une solution équilibrée pour toutes les parties, Llama Group a demandé la nomination d'un mandataire de justice par le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles au début du mois d'avril. Maître Yves Brulard, avocat et déjà nommé comme médiateur dans la première phase de discussion, a ainsi été nommé comme mandataire de justice afin de trouver une solution amiable. Cette procédure confidentielle et offrant plus de pouvoirs que ceux donnés à un médiateur, a permis de réouvrir le dialogue avec les obligataires. Une proposition complète leur a été présentée qui prévoyait notamment plusieurs types de garantie en contrepartie d'un report des échéances. Les négociations n'ont encore une fois pu aboutir.

Dans le même temps, Llama Group a demandé de suspendre son cours temporairement le temps de finaliser un accord avec les obligataires. Ce titre sera réactivé dès la publication des comptes consolidés 2022.

De plus, au début de mois d'avril 2023, un des obligataires a demandé et obtenu auprès d'un tribunal néerlandais une saisie-arrêt conservatoire entre les mains d'Azerion pour toutes les sommes dont elle est redevable à l'égard de Llama Group SA à concurrence d'un montant de près de 2.8 millions d'euros, ce qui a eu pour effet de bloquer le paiement de la deuxième tranche du paiement en numéraire prévue fin avril dans le cadre de la vente du pôle Targetspot à Azerion. Cette saisie a créé un problème réel de financement de nos activités.

Devant ces différents éléments et toujours afin de protéger l'intérêt social de la Société qui avait une dette totale de plus de 20 M EUR, Llama Group a demandé au Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles d'ouvrir une procédure de réorganisation judiciaire par accord collectif avec un sursis de quatre mois. L'ouverture de cette procédure a été approuvée le 17 mai 2023 par le Tribunal. Cette procédure permet, en d'autres termes, de protéger l'entreprise durant cette période de sursis en gelant notamment l'ensemble de ses dettes qui s'élevaient à environ 20 M Eur au moment de l'ouverture de la procédure de réorganisation judiciaires dont 18,4 M EUR liées uniquement aux obligations convertibles et non-convertibles.

Concrètement, Llama Group devra préparer et déposer pour le 16 août 2023 au plus tard un plan de réorganisation, qui sera disponible sur le site internet de Llama Group, auprès de ce même Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles. L'ensemble des créanciers de Llama Group devront ensuite voter l'approbation de ce plan de réorganisation lors d'une audience le 6 septembre 2023. D'un point de vue technique, l'approbation de ce plan par les créanciers doit se faire sur base d'une majorité simple en nombre de créanciers et en montant. Toujours d'un point de vue technique, cette procédure de réorganisation judiciaire permet de demander la levée de la saisie-arrêt conservatoire évoquée ci-dessus.

Il est également à noter qu'au cours de la deuxième partie du mois de mai 2023, Llama Group a reçu trois courriers d'Azerion mentionnant leur intention d'obtenir certaines compensations dans le cadre de l'appel à garantie relative à la vente du pôle Targetspot.

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Compte tenu du caractère très récent de ces courriers, de négociations qui devront se faire dans les deux sens avec Azerion suite à l'existence potentielle de compensations également à l'égard de Llama Group et l'impossibilité à ce stade, de chiffrer l'impact de ces compensations éventuelles, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes Llama Group au 31 décembre 2022.

Enfin, afin de financer ses opérations durant cette période de sursis, Llama Group a obtenu dans le courant du mois de mai 2023 un financement supplémentaire de 1 M EUR de la part d'un des obligataires existants. En plus de ce financement, un fonds d'investissement a également fait part de son intention de soutenir Llama Group pour le financement de ses activités pour plusieurs millions d'euros dès ce mois de juin 2023.

Compte tenu de la trésorerie disponible au 31 mai 2023 soit 120 k Eur, de la procédure de réorganisation judiciaire en cours et des besoins de financement actuels et futurs liés aux opérations courantes et au développement de son pôle Winamp, la société estime n'être en mesure de faire face à ses échéances au cours des douze prochains mois jusqu'à juin 2024 que moyennant :

1. La levée de la saisie-arrêt et le paiement par Azerion de l'échéance due depuis le 30 avril 2023 sur le prix de cession de l'activité Targetspot fin décembre 2022. Cette échéance s'élève à environ 2 M EUR. La saisie-arrêt a finalement été levée par le Tribunal le 13 juin 2023 et Azerion a confirmé le paiement des 2 M€ pour le 3 juillet 2023 ;
2. Le paiement par Azerion de l'échéance due en janvier 2024 sur le prix de cession de l'activité Targetspot fin décembre 2022. Cette échéance s'élève à environ 2 M€ ;
3. La vente possible de 637.419 titres Azerion non gagés et encore en portefeuille ;
4. La levée de nouveaux fonds au cours de cette période pour un montant de 2 M€ pour lesquels un accord de principe existe déjà à ce stade avec un fonds d'investissement et pour lesquels d'autres pistes sont encore activement poursuivies.

En conclusion, la direction estime sur base de ce qui précède que le financement nécessaire à la continuité des activités a des chances raisonnables d'aboutir d'ici le mois de juin 2024. Néanmoins, les besoins de financement mentionnés ci-dessus combinés au degré d'avancement inachevé des démarches et aux incertitudes liées au déploiement commercial du pôle Winamp, indiquent qu'il existe une incertitude importante susceptible de susciter des doutes significatifs sur la capacité du groupe de poursuivre son activité.

Autres événements survenus après la clôture :

Toujours afin de préserver l'intérêt social de la société suite aux événements expliqués ci-dessus, Llama Group a vendu durant le premier semestre 2023 une partie des actions Azerion reçues dans le cadre de la vente du pôle Targetspot. 645.980 actions ont été vendues pour un montant de 1.471.638 eur. Ces actions étaient sous lock-up jusqu'au 24 juin 2023. Llama Group a pu effectuer ces ventes d'actions puisqu'après analyse de la convention de vente avec Azerion, cette convention ne prévoit des pénalités que dans le cadre d'un profit sur la vente de ces actions. Malheureusement, la vente de ces actions se sont fait à un cours plus bas que le cours utilisé pour leur valorisation au 31/12/2022. Ceci aura comme conséquence en 2023, d'enregistrer une perte dans le compte de résultat pour un montant de 1.990.815 €

Dans le cadre du prêt supplémentaire de 1 M EUR obtenu de Patronale Life NV en mai 2023 et identifié dans le paragraphe ci-dessus, des gages supplémentaires ont été données. Ceux-ci sont les suivants :

- oGage sur 1.166.606 actions émises par Azerion Group N.V. Ce gage existait déjà au 31/12/2022 ;
  - oGage sur fonds de commerce de Winamp SA, le montant de l'inscription étant de EUR 13.000.000 ;
  - oGage sur 6.149.999 actions nominatives émises par Winamp SA ;
  - oGarantie émise par Maximum SA à concurrence de EUR 3.000.000 ;
  - oGarantie émise par Maximum SA à concurrence de EUR 4.000.000 ;
- Enfin, l'obligation convertible de 3 M EUR auprès de Patronale Life NV qui arrivait à échéance au 31 mars 2023 a été postposé à une date ultérieure.

Enfin, Eiffel Investment Group a demandé la conversion de ses obligations convertibles en actions au prix de 5,26 € par action permettant ainsi la diminution de la dette obligataire de Llama Group SA.

Pour rappel, le 18 juillet 2019, le conseil d'administration de Llama Group SA (alors dénommée " AudioValley "), agissant dans le cadre du capital autorisé, a décidé l'émission d'un emprunt obligataire convertible d'un montant total de huit millions d'euros, représenté par huit cents obligations convertibles d'une valeur nominale unitaire de dix mille euros. Les conditions d'émission stipulent notamment que les obligations convertibles peuvent être converties en actions ordinaires de Llama Group SA à la demande du souscripteur à tout moment au prix de conversion de 5,26 € par action sur remise d'une notification de conversion.

Le 19 juin 2023, Eiffel Investment Group a demandé la conversion de l'entier de ses obligations convertibles en actions, soit un total de 250 obligations convertibles équivalent à 2,5 M€. Suite à cette demande de conversion, le capital de la société est par conséquent augmenté à concurrence de 1.050.375,43 € pour le porter de 28.808.742,87 € à 29.859.118,30 €, par la création de 475.283 nouvelles actions au prix de 5,26 €, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les statuts ont été modifiés le lundi 26 juin 2023 devant notaire pour les mettre en concordance avec la nouvelle situation du capital.

En conséquence, la dette obligataire liée à Eiffel Investment Group diminue d'environ 2,9 M€ soit 2,5 M€ de principal et 0,4 M€ de prime de non- conversion.

Il n'y a pas d'autres événements importants survenus depuis la clôture autres que ceux indiqués ci-dessus et dans la rubrique précédente intitulée " Principaux risques et incertitudes " pouvant avoir une influence notable sur la société.

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE**

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2024, les actionnaires de Llama Group SA ont approuvé les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023, incluant une perte de l'exercice de 5.236.385,65 euros et portant les pertes reportées à 20.972.490,13 euros. Cependant, dans le cadre de la préparation de la déclaration fiscale relative à l'année fiscale 2024 (chiffres liés à l'exercice 2023), il a été identifié que le produit exceptionnel enregistré en 2023, résultant de la réduction de dette liée à la procédure de réorganisation judiciaire finalisée en 2023, pouvait bénéficier d'une exonération fiscale sous condition. Cette exonération exige que le montant du produit exceptionnel soit reclassé comme "réserve immunisée" dans les capitaux propres.

Après discussions avec l'administration fiscale, il a été confirmé que Llama Group SA peut bénéficier de cette exonération, à condition de modifier et corriger les comptes annuels 2023 pour refléter ce reclassement.

Impact de la modification :

Après transfert aux réserves immunisées du produit exceptionnel lié à la PRJ, les comptes annuels ont été modifiés au niveau des réserves immunisées et de la perte à reporter.

Cette adaptation n'affecte pas le résultat net de l'exercice 2023 mais modifie la composition des capitaux propres afin de répondre aux exigences fiscales.

Approbation nécessaire par l'Assemblée Générale :

Étant donné que les comptes annuels 2023 ont déjà été approuvés par l'Assemblée Générale de mai 2024, cette modification doit être validée par une nouvelle décision de l'Assemblée Générale. Cette correction permettra à Llama Group SA de se conformer aux dispositions légales en vigueur et de bénéficier de l'exonération fiscale.

Ce paragraphe a pour objectif de fournir une transparence totale aux actionnaires et aux parties prenantes, tout en justifiant la nécessité de cette modification. La direction estime que cette démarche est dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires, permettant de réduire l'impact fiscal pour l'exercice 2023.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION****Rapport de gestion  
Exercice clôturé au 31/12/2023**

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 de Llama Group SA et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 ainsi que notre proposition d'affectation du résultat.

**I. Évolution des affaires, des résultats et de la situation de la société - description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée (art. 3:6, § 1, 1° C.S.A)****a. Rapport d'activités**

L'année 2023 a été marquée significativement par les événements qui ont conduit la société à entrer dans une procédure de réorganisation judiciaire.

Pour rappel, l'année 2022 avait été marquée par la vente de l'activité Targetspot au groupe néerlandais Azerion.

L'acquisition par Azerion du pôle Targetspot, auprès de Llama Group (ex-Targetspot SA) et des deux autres vendeurs, finalisée le 23 décembre 2022, a été réalisée sur la base d'un prix comprenant, après ajustements usuels relatifs aux opérations intervenues entre le 30 septembre 2022 (date de référence retenue pour la valorisation des sociétés et la détermination du prix) et le 23 décembre 2022 (date effective du closing de l'opération), (i) un paiement en numéraire global de € 6.278.427 en trois tranches (€ 2.250.000 au closing, € 2.014.213,61 pour le 30 avril 2023 et € 2.014.213,61 pour le 31 janvier 2024) et (ii) un paiement en actions Azerion de € 19,1 M (soit 2.782.644 actions Azerion sur la base d'une valorisation contractuelle de l'action d'environ € 6,86 au moment de la signature), hors potentiel d'earn-out, d'un montant maximum de € 3 M, payable en actions Azerion.

Malheureusement, dès le début de l'année 2023, le cours de l'action Azerion a commencé à chuter fortement pour atteindre € 1,3 en mai 2023 soit une perte de valeur de plus de 80 %, depuis le closing du 23 décembre 2022. Cette violente chute du cours de l'action Azerion a dès lors, eu un impact très significatif sur la valorisation des actions Azerion dans le bilan au 31 décembre 2023, avec l'enregistrement d'une moins-value d'environ € 9 M. Au 31 décembre 2023, la valorisation des actions Azerion en possession de Llama Group SA s'élève à € 7,8 M. Cette valorisation se fait sur base (1) de la valeur du titre à fin décembre 2023 soit € 1,89 par titre et (2) inclut également la garantie de cours prévue dans le SPA.

Si la volatilité des marchés financiers peut expliquer en partie la baisse du cours, un tel décrochage dans une échéance très courte, semble davantage lié à l'annonce le 30 décembre 2022, soit une semaine après le closing de l'opération d'acquisition de Targetspot par Azerion, d'un accord d'option de vente, conclu par Principion Holding B.V., actionnaire principal d'Azerion Group N.V, avec LDA Capital Limited, conférant à Principion Holding B.V. une option de vendre des actions ordinaires d'Azerion Group N.V. à LDA Capital Limited en tranches qui peuvent, au total, atteindre 10 millions d'actions ou 50 millions d'euros sur 3 ans.

Cette information n'a jamais été divulguée aux cédants de Targetspot pendant tout le processus de cession, y compris au jour du closing de l'opération. Or, un tel accord passé avec LDA, est de nature à avoir un impact très défavorable sur l'évolution de cours de bourse, et aurait dû, être porté à la connaissance des cédants, ayant reçu des actions en paiement pour partie de la cession. Llama Group se réserve la possibilité de saisir toute autorité compétente, pour préserver ses intérêts, ceux de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Llama Group SA  
Route de Lannik 451  
1070 Bruxelles

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Au niveau des dettes financières, les conditions de remboursement de l'emprunt obligataire convertible de € 8 M émis le 18 juillet 2019 prévoyait une possibilité de remboursement anticipé un an avant l'échéance initiale prévue le 18 juillet 2024. Sur les 4 fonds qui possèdent ces obligations, 3 nous ont signifié leur souhait de remboursement anticipé pour une valeur de € 7 M en principal augmenté des intérêts et de la prime de non-conversion. Ce remboursement anticipé ne devait poser aucun problème puisque 50 % des titres Azerion reçus dans la transaction étaient libres d'être vendus afin de faire face à une éventuelle demande de remboursement anticipé. Nous avons fait part aux obligataires qu'au vu de la chute brutale du cours des actions Azerion, un remboursement à l'échéance était impossible. Cet événement qui n'est pas du fait de l'entreprise devait normalement être compris par les obligataires. Ce ne fût malheureusement pas le cas.

Face à cette situation et afin de préserver l'intérêt social de la Société, Llama Group a demandé, à la fin du premier trimestre 2023, au Président du Tribunal francophone de l'entreprise de Bruxelles de nommer un médiateur afin de trouver une solution amiable avec ses créanciers obligataires. Suite à cette nomination, des pourparlers ont été initiés. Malheureusement, cette première phase de discussion n'a pu aboutir à un accord équilibré pour toutes les parties.

Dans un second temps et toujours avec l'objectif de trouver une solution équilibrée pour toutes les parties, Llama Group a demandé la nomination d'un mandataire de justice par le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles au début du mois d'avril. Maître Yves Brulard, avocat et déjà nommé comme médiateur dans la première phase de discussion, a ainsi été nommé comme mandataire de justice afin de trouver une solution amiable. Cette procédure confidentielle et offrant plus de pouvoirs que ceux donnés à un médiateur, a permis de réouvrir le dialogue avec les obligataires. Une proposition complète leur a été présentée qui prévoyait notamment plusieurs types de garantie en contrepartie d'un report des échéances. Les négociations n'ont encore une fois pu aboutir.

Dans le même temps, Llama Group a demandé de suspendre son cours temporairement le temps de finaliser un accord avec les obligataires. Ce titre a été réactivé dès la publication des comptes consolidés 2022.

De plus, au début de mois d'avril 2023, un des obligataires a demandé et obtenu auprès d'un tribunal néerlandais une saisie-arrêt conservatoire entre les mains d'Azerion pour toutes les sommes dont elle est redevable à l'égard de Llama Group SA à concurrence d'un montant de près de 2.8 millions d'euros, ce qui a eu pour effet de bloquer le paiement de la deuxième tranche du paiement en numéraire prévue fin avril dans le cadre de la vente du pôle Targetspot à Azerion. Cette saisie a créé un problème réel de financement de nos activités.

Devant ces différents éléments et toujours afin de protéger l'intérêt social de la Société qui avait une dette totale de plus de € 20 M, Llama Group a demandé au Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles d'ouvrir une procédure de réorganisation judiciaire par accord collectif avec un sursis de quatre mois. L'ouverture de cette procédure a été approuvée le 17 mai 2023 par le Tribunal. Cette procédure permet, en d'autres termes, de protéger l'entreprise durant cette période de sursis en gelant notamment l'ensemble de ses dettes qui s'élevaient à environ € 20 M au moment de l'ouverture de la procédure de réorganisation judiciaires dont € 18,4 M liées uniquement aux obligations convertibles et non-convertibles.

Concrètement, Llama Group a préparé et déposé le 16 août 2023 un plan de réorganisation auprès de ce même Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles. L'ensemble des créanciers de Llama Group ont ensuite voté l'approbation de ce plan de réorganisation lors d'une audience qui a eu lieu le 5 septembre 2023. Ce plan a ensuite été homologué par le Tribunal quelques semaines plus tard.

D'un point de vue technique, l'approbation de ce plan par les créanciers s'est faite sur base d'une majorité simple en nombre de créanciers et en montant. Toujours d'un point de vue technique, cette procédure de réorganisation judiciaire a permis de demander la levée de la saisie-arrêt conservatoire évoquée ci-dessus.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

La conséquence de ces différents événements a engendré, non seulement, une diminution significative de la dette d'environ € 8 M via (1) une augmentation de capital suite à la conversion en actions des obligations convertibles de Eiffel Investment Group pour un montant de € 2,5 M et (2) la validation du plan de réorganisation judiciaire qui a permis à une réduction de la dette de € 5,5 M, mais également de restructurer les échéances de ces dettes sur une période significativement plus longue et allant jusqu'à novembre 2027.

Néanmoins, le 28 septembre 2023, les deux créanciers obligataires Inveready et Vatel ont déposé une requête d'appel contre le jugement d'homologation du plan. L'audience d'appel s'est tenue le 25 janvier 2024 la Cour d'appel de Bruxelles. La Cour d'appel a rendu son arrêt le 8 février 2024 dans lequel elle a déclaré l'appel de Inveready et Vatel non fondé.

Il est également à noter qu'au cours de la deuxième partie du mois de mai 2023, Llama Group a reçu trois courriers d'Azerion mentionnant leur intention d'obtenir certaines compensations dans le cadre de l'appel à garantie relative à la vente du pôle Targetspot. Compte tenu du caractère de ces courriers, de négociations qui devront se faire dans les deux sens avec Azerion suite à l'existence potentielle de compensations également à l'égard de Llama Group et l'impossibilité à ce stade, de chiffrer l'impact de ces compensations éventuelles, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes Llama Group au 31 décembre 2023.

Enfin, afin de financer ses opérations durant cette période de sursis, Llama Group a obtenu dans le courant du mois de mai 2023 un financement supplémentaire de € 1 M de la part d'un des obligataires existants.

Au niveau du bilan, l'actif est de € 35.989.845. Celui-ci se compose de deux éléments principaux: (i) de € 29.647.978 d'immobilisations financières dont € 7.847.938 sont liées à la valorisation d'actions Azerion reçues dans le cadre de la vente du pôle Targetspot fin 2022. Ce montant est enregistré dans la catégorie autres immobilisations financières. Le reste des immobilisations financières correspondent à des participations pour un montant de € 4.527.483 et des créances pour un montant de € 17.270.765 avec des entreprises liées. (ii) On note également au niveau de l'actif € 5.778.153 de créances à un an au plus dont € 1.978.000 est lié à la troisième tranche en numéraire à recevoir d'Azerion dans le cadre de la vente du pôle Targetspot fin 2022. Les autres créances à un an au plus étant principalement liées à des créances sur des entreprises liées.

Au niveau du passif, les dettes s'élevaient à € 13.661.069 dont € 9.367.288 sont liés aux montants principaux et intérêts de la dette non convertible. En effet, cette dette non convertible est relative à l'émission d'obligations non convertibles réalisées en mars 2020 pour un montant de 5.000 k EUR et en mai 2022 pour 3.000 k EUR à l'attention de Patronale Life NV. A ces éléments vient s'ajouter une obligation non convertible de 1.000 k EUR émise en mai 2023. Cette nouvelle obligation a été accompagnée d'un ajustement des garanties offertes à Patronale sécurisée en mai 2023 par la mise en gage d'un certain nombre d'éléments. Suite à la procédure de réorganisation judiciaire, les échéances de remboursement de cette dette non convertible ont été revues. La nouvelle échéance de remboursement étant à présent avril 2025.

En plus de cette dette non convertible, il existe également une dette convertible à fin 2023 de € 1.160.832. En effet, Llama Group SA possédait une dette convertible à fin 2022 de € 8.000.000 relatif à l'émission d'obligations convertibles réalisée en juillet 2019 à laquelle il faut ajouter les primes de non-conversion et les intérêts qui s'élevaient au moment de l'ouverture de la PRJ en mai 2023 à environ € 1.404.000. En 2023, cette dette convertible a été impacté significativement par (1) la conversion de Eiffel Investment Group puisque ces derniers ont converti pour un montant de € 2.500.000 ce qui a également engendré la reprise de la provision pour la prime de non-conversion de € 374.000 et (2) le plan de réorganisation judiciaire puisque ce plan prévoit une réduction de la dette obligatoire convertible atteindre un montant final de € 1.160.832.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Enfin au niveau du passif, il existe également au 31 décembre 2023, des dettes commerciales pour un montant de € 2.253.791 et des dettes fiscales, salariales et sociales pour un montant de € 320.241 dont € 307.490 sont liés à un impôt "Fairness Tax" contesté par Llama Group SA et dont les audiences à la Cour d'Appel n'auront pas lieu avant 2030 au plus tôt.

Au niveau du compte de résultats, les ventes et prestations se montent à € 6.790.998. Ce montant est composé principalement de € 5.814.941 liés au profit exceptionnel réalisé dans le cadre de la procédure de réorganisation judiciaire.

Les coûts des ventes et des prestations se montent à 3.338.437 € en diminution de € 1.105.695 par rapport à 2022. Cette diminution est due principalement à un gros travail de réorganisation interne et de réduction des coûts.

Le bénéfice d'exploitation est donc de € 3.452.561 en 2023.

Le résultat de l'exercice avant impôt est, quant à lui, de € -5.234.874. Celui-ci est impacté négativement par les charges financières pour un montant de € 9.342.128. Celles-ci sont constituées principalement des charges financières non récurrentes pour un montant de € 9.143.896 suite à une moins-value résultant de la moins-value sur les participations des actions Azerion reçue dans le cadre de la vente du pôle Targetspot. En effet, le cours du titre Azerion a diminué significativement entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022. Les produits financiers ont un impact positif de € 654.693 sur le résultat de l'exercice. Ils sont constitués principalement par des intérêts de prêts accordés aux filiales du groupe.

**b. Résultat de l'exercice - Affectation du résultat**

Au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, la société a réalisé une perte de € 5.236.386. Après transfert aux réserves immunisées de € 5.689.836, la perte à affecter s'élève à € 10.926.222, qui augmentée de la perte reportée de l'exercice précédent de € 15.736.104, constitue une perte à affecter de € 26.662.326. Nous proposons de reporter cette perte de € 26.662.326 à la perte à reporter.

**c. Continuité d'exploitation**

Llama Group SA disposait d'un solde de trésorerie de 229 k EUR au 31 décembre 2023. Comme le prévoient les termes du SPA signé en décembre 2022 avec Azerion pour la vente du pôle Targetspot, Llama Group SA a reçu le 31 janvier 2024 un montant de 1.978 k EUR qui correspond au paiement de la troisième tranche en numéraire.

Toujours selon les termes du SPA, Llama Group SA dispose encore à la date de clôture des comptes 2023 d'environ 1,5 M d'actions Azerion. La grande majorité de ces actions sont gagées en faveur d'un créancier obligataire. Toutes ces actions Azerion sont également assorties d'une garantie de cours pouvant aller jusqu'à 5.054 k EUR. En plus de ces actifs financiers, Llama Group SA est également activement à la recherche de nouveaux financements qui devraient faciliter la finalisation technique d'une version commercialisable de la plateforme Winamp ainsi que son lancement commercial qui est prévu dans la courant de l'année 2024. Le travail des équipes de ventes des derniers mois devrait permettre également la croissance des ventes des produits Jamendo et de Hotmix.

En conclusion, la direction estime sur base de ce qui précède que le financement nécessaire à la continuité des activités pour les 12 prochains mois a des chances raisonnables d'aboutir dans le courant de l'année 2024. Néanmoins, les besoins de financement mentionnés ci-dessus combinés au degré d'avancement inachevé des démarches et aux incertitudes liées au déploiement commercial du pôle Winamp, indiquent qu'il existe une incertitude importante susceptible de susciter des doutes significatifs sur la capacité du groupe de poursuivre son activité.

Llama Group SA  
Route de Lannik 451  
1070 Bruxelles

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION****II. Événements importants survenus depuis la clôture (art. 3:6, § 1, 2° C.S.A)**

Llama Group SA identifie les éléments importants suivants survenus depuis la clôture :

- Le paiement d'Azerion reçu le 31 janvier 2024 pour un montant de 1.978 k Eur correspondant à la troisième tranche en numéraire prévue dans la SPA signé avec Azerion fin 2022 dans le cadre de la vente du pôle Targetspot.
- La décision de la Cour d'Appel de Bruxelles qui s'est prononcée en février 2024 en faveur de Llama Group SA suite à l'appel effectué par deux créanciers obligataires dans le cadre de la procédure de réorganisation judiciaire.

- **Modification des comptes annuels 2023 :**

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2024, les actionnaires de Llama Group SA ont approuvé les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023, incluant une perte de l'exercice de 5.236.385,65 euros et portant les pertes reportées à 20.972.430,13 euros.

Cependant, dans le cadre de la préparation de la déclaration fiscale relative à l'année fiscale 2024 (chiffres liés à l'exercice 2023), il a été identifié que le produit exceptionnel enregistré en 2023, résultant de la réduction de dette liée à la procédure de réorganisation judiciaire finalisée en 2023, pouvait bénéficier d'une exonération fiscale sous condition. Cette exonération exige que le montant du produit exceptionnel soit reclassé comme "réserve immunisée" dans les capitaux propres.

Après discussions avec l'administration fiscale, il a été confirmé que Llama Group SA peut bénéficier de cette exonération, à condition de modifier et corriger les comptes annuels 2023 pour refléter ce reclassement.

**Impact de la modification :**

Après transfert aux réserves immunisées du produit exceptionnel lié à la P.R.I., les comptes annuels ont été modifiés au niveau des réserves immunisées et de la perte à reporter.

Cette adaptation n'affecte pas le résultat net de l'exercice 2023 mais modifie la composition des capitaux propres afin de répondre aux exigences fiscales.

**Approbation nécessaire par l'Assemblée Générale :**

Étant donné que les comptes annuels 2023 ont déjà été approuvés par l'Assemblée Générale de mai 2024, cette modification doit être validée par une nouvelle décision de l'Assemblée Générale. Cette correction permettra à Llama Group SA de se conformer aux dispositions légales en vigueur et de bénéficier de l'exonération fiscale.

Ce paragraphe a pour objectif de fournir une transparence totale aux actionnaires et aux parties prenantes, tout en justifiant la nécessité de cette modification. La direction estime que cette démarche est dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires, permettant de réduire l'impact fiscal pour l'exercice 2023.

- **Accord définitif entre Llama Group et Azerion et addendum au settlement**

Le 12 juin 2024, Llama Group a annoncé la conclusion d'un accord définitif avec Azerion, mettant un terme à toutes les réclamations potentielles entre les deux parties, sans reconnaissance de responsabilité ou de faute de part et d'autre. Cet accord fait suite à la vente, annoncée le 22 novembre 2022, de la division Targetspot à Azerion, impliquant un paiement partiel en espèces et un paiement en actions Azerion (2 782 644 actions).

Les principaux points de cet accord sont les suivants :

- **Paiement de 3 millions d'euros** à Llama Group,

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

- o **Prolongation de la période de calcul de la garantie de prix** convenue, qui passe du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025.
- o **Augmentation du montant maximal garanti de 2 millions d'euros**, portant le total à 7 054 780 €, assortie d'un nouveau mécanisme de partage de valeur lié aux actions Azerion.

Le 22 janvier 2025, Llama Group SA a annoncé avoir signé un avenant à l'accord de règlement initialement conclu avec Azerion en juin 2024. Cet avenant reflète les accords mutuels entre les parties et actualise les termes du règlement.

Conformément aux termes de cet avenant :

- o LLAMA GROUP recevra un prépaiement de 1.350.000 € au titre de la garantie maximale. Ce paiement est prévu pour le 24 janvier 2025.
- o La garantie maximale passe de 7.054.780 € à 6 554.780 €.
- o Les modalités de calcul de la garantie ainsi que son échéance fixée au 31 janvier 2026 demeurent inchangées

- **Organisation capitalistique autour du projet Winamp**

Dans l'objectif de recentrer les activités du groupe autour du projet Winamp, plusieurs opérations capitalistiques ont été menées après la clôture de l'exercice :

- o **Jamendo SA** : Augmentation de capital par apport en nature de créances réalisée par Llama Group SA, suivie d'une diminution de capital par incorporation des pertes reportées.
- o **Bridger SA** : Augmentation de capital par apport en nature de créances réalisée par Llama Group SA, suivie d'une diminution de capital par incorporation des pertes reportées.
- o **Hotmixmedia SARL** : Augmentation de capital par apport en nature de créances réalisée par Llama Group SA, suivie d'une diminution de capital par incorporation des pertes reportées.
- o **Winamp SA** :
  - o Augmentation de capital par apport en nature de créances réalisée par Llama Group SA.
  - o Augmentation de capital par apport en nature de titres des sociétés Jamendo SA, Bridger SA et Hotmixmedia SARL réalisée par Llama Group SA.
  - o Diminution de capital par incorporation des pertes reportées.

Ces opérations visent à renforcer la centralité de Winamp en tant que projet phare du groupe. En structurant les filiales autour de Winamp, Llama Group met en place une organisation optimisée pour accompagner la croissance et le développement de cette plateforme innovante, en cohérence avec sa vision stratégique.

### III. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société (art. 3:6, § 1, 3° C.S.A)

Il n'y a pas d'autres circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société autres que celles évoquées ci dessus.

### IV. Activités en matière de recherche et développement (art. 3:6, § 1, 4° C.S.A)

La société n'a pas mené d'activités en matière de recherche et développement.

### V. Existence de succursales (art. 3:6, § 1, 5° C.S.A)

La société n'a pas de succursales.

---

Llama Group SA  
Route de Lannik 451  
1070 Bruxelles

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION****VI. Justification de l'application des règles comptables de continuité (art. 3:6, § 1, 6° C.S.A)**

Les états financiers sont préparés selon l'hypothèse que Llama Group SA est en situation de continuité d'exploitation et poursuivra ses activités dans un avenir prévisible. Ainsi il est supposé que le Groupe n'a ni l'intention, ni la nécessité de mettre fin à ses activités, ni de réduire de façon importante la taille de ses activités. Une description détaillée de la situation est expliquée dans le chapitre « continuité d'exploitation » ainsi que dans la rubrique « Evénements importants survenus depuis la clôture ».

Au vue de l'ensemble des circonstances et mesures évoquées ci-dessus, le conseil d'administration estime que l'établissement des comptes statutaires sous le principe de continuité se justifie.

**VII. Autres informations devant être mentionnées (art. 3:6, § 1, 7° C.S.A)****a. Conflits d'intérêts (art. 7 :96 du C.S.A)**

Il n'y a pas eu de conflits d'intérêts constatés en 2023.

**b. Augmentation de capital décidée par l'organe d'administration avec suppression du droit de préférence des actionnaires (art. 7:203 du C.S.A)**

Le 26 juin 2023, le capital de Llama Group SA a été augmenté à concurrence de € 1.050.375.43 pour le porter de 28.808.742,87 € à 29.859.118,30 € par la création de 475.283 nouvelles actions au prix de 5,26 €, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. Cette augmentation de capital fait suite à la demande de Eiffel Investment Group de convertir l'entièreté de ses obligations convertibles en actions. Suite à cette augmentation de capital, le capital de Llama Group est composé de 13.516.766 actions.

**c. Rachat d'actions propres (art. 7 :220 § 1et 2 du C.S.A)**

Llama Group SA a mis fin au contrat de liquidité conclu le 1 février 2023 avec TP ICAP (EUROPE) SA. La résiliation a pris effet le 31 août 2023 après clôture des marchés européens. Il est rappelé que lors de la mise en place initiale du contrat de liquidité, les moyens suivants avaient été mis à disposition :

- 60.483 actions
- 21.939,53 €

Lors du dernier bilan semestriel du contrat de liquidité, au 30 juin 2023, les moyens suivants figuraient au contrat de liquidité :

- 54.856 actions
- 19.409,08 €

A la clôture du compte de liquidité le 31 août 2023, les moyens suivants étaient disponibles et ont été restitués à la Société :

- 47.008 actions, qui ont été cédés dans le marché
- 26.984 €

**VIII. Utilisation d'instruments financiers (art. 3:6, § 1, 8° C.S.A)**

La société n'a pas fait usage d'instruments financiers dérivés. Les autres instruments financiers concernent les actifs disponibles en banque, les actions propres, les créances et les dettes.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES****« LLAMA GROUP »****SOCIÉTÉ ANONYME****ROUTE DE LENNIK, 451****1070 BRUXELLES****NUMERO D'ENTREPRISE : 0473.699.203**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'EXERCICE CLOTURE****LE 31 DECEMBRE 2023**

---

**MICHEL WEBER, REVISEUR D'ENTREPRISES**  
Société à Responsabilité Limitée  
Chemin du Larrémisier 17, B-1380 Uccle - Tél : +32 495 34 36 92  
Email : reviseur@michel-weber.be  
RPM Bruxelles - TVA BE 0465812410

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

LLAMA GROUP SA – Rapport du Commissaire  
sur les comptes annuels arrêtés au  
31/12/2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE « LLAMA GROUP » SOCIETE ANONYME POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels rectifiés de LLAMA GROUP Société Anonyme (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels rectifiés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable. Ce rapport du commissaire remplace le rapport du commissaire précédent sur les comptes annuels établi le 17 mai 2024 et destiné à l'Assemblée générale du 29 mai 2024.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée générale du 29 mai 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant un (1) exercice.

**Rapport sur les comptes annuels rectifiés*****Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 35.989.645 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de € -5.236.385.

**À notre avis, ces comptes annuels rectifiés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.**

***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Incertitude matérielle liée à la continuité des opérations***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les événements et conditions décrites par le Conseil d'Administration dans l'annexe C-Cap 6.19 note 9 « Justification du principe de continuité ». Ces

*SRL Michel Weber, Réviseur d'Entreprises*

## RAPPORT DES COMMISSAIRES

### LLAMA GROUP SA – Rapport du Commissaire sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2023

événements ou conditions, ainsi que d'autres questions, tels qu'ils sont énoncés dans cette annexe, indiquent qu'il existe une incertitude significative susceptible de susciter des doutes importants sur la capacité de la Société de poursuivre son activité.

#### Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours.

Ces points clés ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

#### Perte de valeur des participations et créances sur entreprises liées

##### Description du point clé de l'audit

Les participations dans les entreprises liées et les créances à long terme dans les entreprises liées figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant global de € 21,8 millions. Les participations sont évaluées à leur valeur d'acquisition et les créances à leur valeur nominale et des réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les participations sont détenues.

L'appréciation du caractère durable requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (valeur des capitaux propres) ou à des éléments prévisionnels.

Nous avons considéré que l'évaluation des participations est un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes annuels de la Société et du jugement nécessaire à l'appréciation des hypothèses retenues par la Société pour conclure sur la nécessité de procéder à des réductions de valeur sur les participations ou créances.

#### Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Nous avons examiné la conformité aux normes comptables belges des méthodologies retenues par la Direction pour l'évaluation des participations et des créances.
- Nous avons comparé la valeur comptable des participations dans les Comptes Annuels avec les fonds propres respectifs des participations.
- Nous avons discuté de la performance des participations et leurs perspectives futures telles que reprises dans le plan à 3 ans avec la direction.
- Pour la projection des revenus, nous avons évalué les projections du chiffre d'affaires en les comparant au business plan de la direction, et vérifié la cohérence avec les autres rapports internes et les données disponibles en externe.
- Nous avons comparé les projections du chiffre d'affaires avec la valeur réalisée l'année comptable précédente et nous avons évalué la sensibilité des projections préparées par la direction.
- Nos procédures visant à tester le taux d'actualisation ont compris la comparaison du taux d'actualisation utilisé par le management avec les taux d'actualisation calculés par nos spécialistes internes.
- Nous avons revu les procès-verbaux du Conseil d'Administration de la Société et tenu des réunions régulières avec la direction afin d'identifier des indicateurs d'une éventuelle perte de valeur.

#### Observation – Rectification des comptes annuels

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-cap 6.20 des comptes annuels qui décrit les raisons qui ont amené l'organe d'administration à céder, conformément aux dispositions de l'article 3:19 du Code des sociétés et des associations, de rectifier les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 ainsi que l'impact sur ceux-ci.

*SRI Michel Weber, Réviseur d'Entreprises*

## RAPPORT DES COMMISSAIRES

### LLAMA GROUP SA – Rapport du Commissaire sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2023

#### **Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels rectifiés**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi qu'un contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

#### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels rectifiés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumul, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacit  avec laquelle l'organe d'administration a

*SRL Michel Weber, Réviseur d'Entreprises*

mené ou menera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments

## RAPPORT DES COMMISSAIRES

### LLAMA GROUP SA – Rapport du Commissaire sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2023

probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation :

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le

calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Parmi les points communiqués à l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

### Autres obligations légales et réglementaires

#### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

#### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

#### **Aspects relatifs au rapport de gestion**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même

exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

#### **Mention relative au bilan social**

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

#### **Mentions relatives à l'indépendance**

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des

*SRL Michel Weber, Réviseur d'Entreprises*

**RAPPORT DES COMMISSAIRES****LLAMA GROUP SA – Rapport du Commissaire  
sur les comptes annuels arrêtés au  
31/12/2023**

associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

**Autres mentions**

- L'exhaustivité et l'évaluation des droits et engagements hors bilan de la Société est établie principalement sur la base des confirmations de la direction et des tiers, à défaut d'inventaire comptable permanent en la matière. Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la

comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Lasne, le 5 février 2025  
SRL "Michel WEBER, Réviseur d'Entreprises"  
Le Commissaire  
Représentée par Monsieur Michel WEBER  
Réviseur d'entreprises

Michel Weber  
(Signature)  
160022-0100

*SRL Michel Weber, Réviseur d'Entreprises*

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

Temps plein

1001

Temps partiel

1002

Total en équivalents temps plein (ETP)

1003

**Nombre d'heures effectivement prestées**

Temps plein

1011

Temps partiel

1012

Total

1013

**Frais de personnel**

Temps plein

1021

Temps partiel

1022

Total

1023

**Montant des avantages accordés en sus du salaire**

1033

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001			
1002			
1003			
1011			
1012			
1013			
1021			
1022			
1023			
1033			

**Au cours de l'exercice précédent**

Nombre moyen de travailleurs en ETP

1003

13,6

9,3

4,3

Nombre d'heures effectivement prestées

1013

22.572

15.835

6.737

Frais de personnel

1023

1.197.243,00

818.703,00

378.540,00

Montant des avantages accordés en sus du salaire

1033

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	13,6	9,3	4,3
1013	22.572	15.835	6.737
1023	1.197.243,00	818.703,00	378.540,00
1033			

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105			
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110			
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134			
Ouvriers	132			
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice</b>	205			
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	210			
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice</b>	305			
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	310			
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
<b>Par motif de fin de contrat</b>				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342			
Autre motif	343			
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	